



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°96/2021

Date de convocation : 20/07/2021

Conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 juillet 2021 – 18h30**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Monsieur Julien PORTIER**

**Objet : MISE AU REBUS D'UN VEHICULE 4X4 SANTANA**

### MEMBRE(S) PRESENT(S) :

BOURNE Hervé	DALEX Jacques	JOSSERAND Stéphanie	PORTIER Julien
BRACHET Marc	DENAMBRIDE Julie	LITTOZ Lucie	PRUD'HOMME Philippe
BRASSOUD Martine	DUMONT-THIOLLIERE Christine	LUCIANI Michel	SCHERMA Sébastien
BRUNET André	FERNANDEZ Sophie	MILLET-URSIN Marc	STRAPPAZZON Philippe
CHAPPET Philippe	GAILLARD Claude	PAGET Marc	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
COUTIN Michel	GONZALES Florence	PETIT Monique	VIGNIER Georges
CREPEL Yves	GOURDIN Margaret	PONTHIEU Eric	

### MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

Anne-Marie BERNARD pouvoir	David DUNAND-CHATELLET pouvoir	Laure LEMBERT pouvoir à	Michèle DOMENGE-CHENAL pouvoir à
Philippe PRUD'HOMME	à Martine BRASSOUD	Sébastien SCHERMA	Lucie LITTOZ
Charline MAURICE pouvoir à	BALMONT Nicolas		
Yves CREPEL			

## EXPOSE

Monsieur Le Président explique que par délibération N° 89/19 le Bureau Communautaire a autorisé le Président à procéder à la vente du véhicule de marque Suzuki – Santana 4X4 – immatriculé CN-139-ZM et inscrit sous le numéro d'inventaire 20040020001.

Il s'avère que l'état du véhicule n'a pas permis de concrétiser une vente, il a donc été cédé sans contrepartie.

Cette situation a bloqué sa sortie de l'inventaire.

Il est donc demandé aux membres de l'Assemblée d'autoriser le Président à régulariser la situation, à savoir, acter la mise au rebus du véhicule sans contrepartie et de procéder ainsi à sa sortie de l'inventaire des biens de la collectivité

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- Autorise le Président à acter la mise au rebus du véhicule de marque Suzuki – Santana 4x4 immatriculé CN-139-ZM sans contrepartie
- A procéder à la sortie de l'inventaire des biens de la collectivité dudit véhicule

Résultat du vote :

Votants : 32	Abstention : 0	Exprimés : 32
Pour : 32	Contre : 0	

Délibération rendue exécutoire le :  
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :

- O. PELLISSIER (environnement)



VERGES-SEYTHENEX, le 29 JUIL. 2021

Le Président,  
M. Jacques DALEX

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*